



C2200-Direction de la culture et du tourisme-

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2024.020

Séance du 2 mai 2024

Participation au programme SPôTT Seine Aval (Structuration des Pôles Touristiques Territoriaux) 2024-2025, actions sur la ville de Bougival avec la Chambre de Commerce et d'Industrie départementale Versailles-Yvelines

Date de la convocation : 25 avril 2024

Date d'affichage : 2 mai 2024

Nombre de membres du Bureau : 17

Nombre de membres présents : 12

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Sonia BRAU, M. Richard DELEPIERRE, M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, M. Olivier DELAPORTE.

Absents excusés:

M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Stéphane GRASSET.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la décision n°dB.2022.171, du Bureau communautaire du 30 novembre 2022, adoptant la convention de participation au projet SPOTT Seine Aval ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours.

Contexte

Depuis 2015, dans le cadre de l'appel à projet « Contrats de structuration de pôles touristiques territoriaux » proposé par le Secrétariat d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie Sociale et Solidaire au sein du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, la Chambre de commerce et d'industrie Versailles-Yvelines a souhaité la mise en avant du territoire Seine Aval et a fédéré l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire autour de ce projet.

Dans ce contexte, depuis 2017, les collectivités locales riveraines du bassin de la Seine à l'aval de Paris se sont unies pour valoriser leur patrimoine dans le but d'accroître leur fréquentation touristique

par une offre diversifiée de qualité, et forger ainsi une image attractive pour stimuler leur essor économique.

Dans sa logique de créer une continuité touristique le long de la Vallée de Seine, le territoire SPôTT (Structuration des Pôles Touristiques Territoriaux) s'étend aujourd'hui sur 4 départements couvrant les Yvelines, le Val d'Oise, les Hauts-de-Seine et l'Eure, soit 56 communes regroupées en 15 intercommunalités. Le partenariat historique avec les collectivités locales du territoire, le Comité Régional du Tourisme Paris Île-de-France, le Département des Yvelines et l'Etat est renouvelé et se traduit notamment par un soutien financier de ces derniers aux actions du SPôTT.

Afin de poursuivre cette dynamique mise en place par les acteurs du territoire, la Chambre de commerce et d'industrie Versailles-Yvelines souhaite renouveler la programmation du projet SPôTT Seine Aval sur la période 2024-2025. Le présent projet de convention s'inscrit dans la lignée des éléments de conclusion du programme SPôTT déployé précédemment.

Il intègre sur Bougival, deux actions complémentaires de valorisation du territoire :

- Création d'un parcours « Les Femmes de l'Impressionnisme » : 12 à 14 reproductions de tableaux de femmes peintres impressionnistes seront installées à Bougival dans les commerces et restaurants, à l'hôtel Double Tree By Hilton, en mairie et à la bibliothèque. Pour animer ce parcours, il sera proposé de résoudre une énigme, ce qui impliquera pour le visiteur la nécessité de faire le tour de l'ensemble des tableaux exposés. La participation de Versailles Grand Parc pour cette opération est estimée à 7.000 € (soit 35% du coût total de l'action).
- Conception et édition d'une plaquette « escales fluviale de Bougival », intégrant la collection des plaquettes « Escales » déjà existantes. L'apport de Versailles Grand Parc est de 1.152 € (soit 4% du coût total de l'action).

La contribution financière de Versailles Grand Parc d'un montant de 8 152 € sera versée en deux temps : 50% à la signature de la convention et 50% à son terme, sous réserve de la réalisation des actions.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) de verser une participation de 8 152 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Ile de France pour le projet Structuration des Pôles Touristiques Territoriaux Seine Aval (SPôTT) pour 2024-2025 ;
- 2) d'adopter les termes de la convention de participation au projet SPôTT pour 2024-2025 ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .